

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que M. Mohammed Tazi, a déclaré le 23 novembre 2005, avoir acquis sur le marché central, le 14 novembre 2005, 3.400 actions de la société Sothema, au cours unitaire de 745 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, M. Mohammed Tazi détient 62.387 actions Sothema, soit 5,20 % du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil de participation précité, M. Mohammed Tazi envisage de poursuivre ses achats sur la valeur Sothema, en accord avec M. Omar Tazi, PDG de Sothema.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma